

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 19 mars 2009

**Présents :** Mme Françoise TOSTIVINT, Mmes Annie DOUSSINT et Nathalie LEBRETON, Daniel PRUNIER, Mmes Paule MASSON, Sylvie BROUILLARD et Maryse LAUMONIER, Mrs Sébastien DESBOURDES, Jean-Jacques CANAL, Vivian DE BONA, Christian BOHER, Marc OUDET, Marc LE BOT et Jean-Michel DUMAZERT.

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie TEYSSEDOU

Le conseil municipal est ouvert à 20H05. Madame le Maire informe l'assemblée de la suppression du point n° 2 de l'ordre du jour.

### **1) Démission du 1<sup>er</sup> adjoint au maire**

Madame le Maire informe l'assemblée de la démission du 1<sup>er</sup> adjoint au maire délégué aux finances qui a remis sa lettre. Cette dernière sera transmise au préfet. Le budget a été préparé par les membres de la commission finances.

### **2) Point supprimé**

### **3) Nomination d'un délégué auprès du SIARCE**

Mme le Maire précise à l'assemblée délibérante que le 1<sup>er</sup> adjoint au maire était délégué au SIARCE. Mme le Maire précise qu'elle est en négociation financière avec le SIARCE. La démission du 1<sup>er</sup> adjoint au maire entraîne son remplacement auprès des différentes instances où il était élu. Mme le Maire sollicite des candidatures. N'ayant aucune candidature, Mme le Maire se présente en qualité de représentant auprès du SIARCE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme le Maire en qualité de représentant auprès du SIARCE.

### **4) Nomination d'un représentant auprès du CCAS**

Mme le Maire précise à l'assemblée délibérante que le 1<sup>er</sup> adjoint au maire était représentant auprès du CCAS. Compte tenu de sa démission, il est nécessaire de le remplacer afin de conserver la parité au sein du CCAS entre les membres élus et les membres extérieurs.

Mme le Maire explique le rôle du CCAS : attribution d'aides, prestation en faveur du troisième âge, suivi de personnes, organisation du repas des anciens, colis de fin d'année.

Mme le Maire sollicite des candidatures. Mme Maryse LAUMONIER se porte candidate.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Maryse LAUMONIER en qualité de représentant auprès du CCAS.

### **5) Délibération pour solliciter une étude, aide et conseil auprès de la Chambre régionale des comptes pour un audit des comptes de la commune**

Mme le Maire précise que la municipalité a été reprise, sous ce mandat, avec des finances à mal. Des découvertes sont encore faites. Afin de faire preuve de crédibilité, Mme le Maire précise à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de faire une étude et un audit des comptes de la commune compte tenu des difficultés rencontrées (factures impayées, subventions non demandées, etc...).

La Chambre régionale des Comptes peut être saisie à titre gracieux. L'étude des comptes demandée porterait sur les 6 dernières années.

Mme le Maire précise que des archives non correctement classées rendent difficile les recherches d'éléments de réponse sur les finances de la commune.

Mr CANAL demande si la Chambre Régionale des Comptes a les moyens de reconstituer les dossiers. La procédure sera longue. Des membres de la Chambre Régionale des Comptes se rendront en mairie et travailleront sur les dernières années. Les recherches seront faites également auprès des différents partenaires de la commune.

Mme DOUSSINT précise que la Chambre Régionale des Comptes tirera les conséquences de l'audit. Il sera également apporté des conseils de gestion à la commune. Des sanctions pourraient être prises.

Mr BOHER précise que cela apportera de la transparence avec la population.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter la Chambre Régionale des Comptes afin de demander une étude, aide et conseil pour un audit des comptes de la commune depuis 6 ans.

## **6) Vote des taux d'imposition**

Mme le Maire précise qu'afin de permettre d'épurer les comptes, il est proposé à l'assemblée délibérante une hausse du taux d'imposition de 1,8%.

Mme le Maire précise que le SIARCE a demandé le paiement des sommes dues dans le cadre du transfert de l'assainissement soit le montant de 58 500€, somme qui est due depuis l'effet du transfert de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le SIARCE souhaitait établir une mise en demeure de l'ordonnancement des sommes par l'intermédiaire du Préfet. Mme le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier du SIARCE sollicitant le paiement des sommes dues. Après négociation auprès du Président du SIARCE, un accord a été trouvé et un étalement des sommes dues est prévu sur les deux prochaines années soit 2009 et 2010.

Mme DOUSSINT précise que plusieurs échanges de courriers ont été faits par le SIARCE entre fin 2006 et début 2008. Ces courriers sont restés lettre morte.

Mr OUDET demande s'il est possible d'obtenir un prêt exceptionnel afin de combler cette dette. Mr BOHER précise que les finances sont serrées. Les emprunts doivent être remboursés.

Mr BOHER précise également qu'une rencontre a été faite avec Mr LEBEAU de la Caisse d'Épargne qui a fait une simulation de la trésorerie et du fonctionnement. La marge de manœuvre est de 6 000 euros.

Mr LE BOT précise qu'il est préférable pour la commune de faire le choix d'une hausse du taux d'imposition que de risquer la mise sous tutelle avec un réajustement des taux sur la moyenne départementale.

Mme LEBRETON demande si la tutelle est évitée avec la hausse des taux. Mme DOUSSINT précise que cette hausse permet de boucler un budget.

Cette hausse du taux d'imposition de 1,8% représente une augmentation d'environ 29% du taux d'imposition appliqué sur la commune. La moyenne des taux d'imposition du département est de 10.97% pour la taxe d'habitation, 13.72% pour la taxe foncière sur le bâti et de 55.62% pour la taxe foncière sur le non bâti. Les taux de la commune de Boissy resteraient très largement inférieurs aux taux départementaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 3 voix contre, 2 abstentions, à la majorité accepte une hausse du taux d'imposition de 1,8% soit 7.91% pour la taxe d'habitation, 9.07% pour la taxe foncière sur le bâti et 35.85% sur la taxe foncière du foncier non bâti.

## **7) Fiscalisation du SIARCE**

Mme le Maire précise que la participation de la commune auprès du SIARCE est fiscalisée chaque année.

Au titre de l'année 2009, la participation s'élève à 17 198.57€, somme qui n'est pas incluse dans le montant des impôts directs à recevoir par la commune.

Cette somme est répercutée sur la facture d'eau. Le montant est sensiblement identique chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la fiscalisation de la participation 2009 au SIARCE.

## **8) Questions diverses**

Mr LE BOT demande si l'eau a été remise au stade. Mr CANAL précise que le compteur a été changé ce jour et que des tuyaux doivent être changés car ils ont éclaté avec le gel.

Mr CANAL rappelle sa demande de prise d'arrêté portant sur la limitation de nuisances sonores. Une réflexion sera faite sur la limitation et l'arrêté sera pris.

Mme le Maire fait un point sur les travaux réalisés sur les bâtiments du Centre de loisir et de l'Ecole Maternelle. L'avis favorable a été donné lors de la deuxième visite de sécurité du 13 mars dernier. Les visites de sécurité sont obligatoires tous les 2 ans en ce qui concerne les équipements extérieurs et tous les ans pour l'électricité et le gaz.

*Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21 H 10*

<b>SIGNATURES</b>	
Mme Françoise TOSTIVINT	
Mme Annie DOUSSINT	
Mr Daniel PRUNIER	
Mme Nathalie LEBRETON	
Mr Christian BOHER	
Mme Sylvie BROUILLARD	
Mr Jean-Jacques CANAL	
Mr Vivian DE BONA	
Mr Sébastien DESBOURDES	
Mr Jean-Michel DUMAZERT	
Mme Maryse LAUMONIER	
Mr Marc LE BOT	
Mme Paule MASSON	
Mr Marc OUDET	